

MICHEL HENRY

DROGUES

POURQUOI LA LÉGALISATION
EST INÉVITABLE

PRÉFACE DE
FRÉDÉRIC BEIGBEDER

DENOËL
IMPACTS

Extrait de la publication

Drogues :
Pourquoi la légalisation
est inévitable

DU MÊME AUTEUR

Agnelet, l'homme que l'on n'aimait pas, Odile Jacob, 2008

Michel Henry

Drogues :
Pourquoi
la légalisation
est inévitable

Préface de Frédéric Beigbeder



© *Éditions Denoël, 2011*

Extrait de la publication

PRÉFACE INTOXIQUÉE

C'est tout de même bizarre : pourquoi est-ce moi que l'on appelle dès qu'il faut préfacer un essai sur la drogue ? On ne pense jamais à me demander d'écrire sur la sauvegarde des pandas, la famine en Éthiopie, les conséquences du réchauffement climatique ou la réforme des retraites. En revanche, dès qu'un livre se prépare sur la légalisation des stupéfiants, mon téléphone sonne :

— Héhé (rire goguenard) Freddy ! Je crois que j'ai un sujet pour toi !

Devrais-je me vexer ? Il m'arrive la même malédiction qu'à Blondin : les convives de bistrot lui demandaient de réciter « Enivrez-vous » de Baudelaire avec moult clins d'œil et tapes dans le dos. Mes livres sont coupables d'un excès festif et ma vie est une longue tentative pour leur ressembler. Je suis l'une des rares personnalités françaises qui reconnaissent fréquenter certains paradis artificiels, sans présenter d'excuses publiques, ni entamer une cure de désintoxication, ni faire de prosélytisme pour l'autodestruction. Je peux donc être considéré comme l'un des citoyens les moins hypocrites de mon pays.

Je viens de lire l'essai que vous tenez entre vos mains : il fait le point sur cette hypocrisie qui coûte des milliards d'euros à notre société, mobilise des dizaines de milliers de fonctionnaires, enferme des centaines de milliers de personnes en prison, tout en rapportant une fortune à la mafia colombienne et au terrorisme afghan.

Le pire dans ce gâchis monumental, c'est l'évolution des démocraties vers un paternalisme étatique attentatoire aux libertés. On l'a vu à propos de la cigarette : nous sommes entrés dans une dictature de la santé. Le principe de précaution est devenu un principe de protection. Je ne demande pas à l'État de me protéger : mon pays n'est pas un préservatif géant ! Emmanuel Kant a très bien résumé la situation dans « Sur l'expression courante : c'est bon en théorie » (1793) :

« Un gouvernement fondé sur le principe de la bienveillance envers le peuple, semblable à celle d'un père envers ses enfants c'est-à-dire un gouvernement paternel, où donc les sujets, comme des enfants mineurs qui ne peuvent distinguer ce qui leur est véritablement utile ou nuisible, sont réduits au rôle simplement passif d'attendre du seul jugement du chef de l'État qu'il décide comment ils doivent être heureux, et de sa seule bonté qu'il veuille bien s'occuper de leur bonheur : un tel gouvernement est le plus grand despotisme qu'on puisse concevoir. »

Sur la drogue, j'ai deux idées en apparence contradictoires.

Premièrement, en tant que père d'une enfant qui sera bientôt en âge d'être confrontée à toutes sortes de tentations, je suis contre l'apologie. L'être humain a toujours

été attiré par les plaisirs dangereux (la potion magique d'Astérix, le cake d'amour de Peau d'Âne, le saut à l'élastique, le tour du monde en solitaire, les toilettes des boîtes de nuit...), il ne faut pas trop l'encourager dans cette voie. La drogue est une faiblesse qui peut devenir une sale manie. Dans un monde d'individualisme acharné et désespéré, tout le monde cherche une porte de sortie, une illusion, une lumière : peu importe le prix à payer. Tout le monde est prêt au suicide pour un bref instant de rêve factice.

Deuxièmement, la société du « Care » est une absurdité fasciste. Comme dans les années 30 aux États-Unis, la prohibition des paradis artificiels n'a fait que renforcer l'économie parallèle. L'interdiction des drogues est une erreur politique, économique, sociale et humaine aux dégâts considérables. Elle place la police dans des situations intenable : obligée de contrôler tout citoyen qui s'amuse, de le menotter, de l'enfermer au lieu de courir après les violeurs et les assassins. Ce qui m'avait le plus choqué lors de ma garde à vue de 2008, c'était que des gardiens de la paix soient obligés de me séquestrer « pour mon bien ». Quand on commence à arrêter les citoyens pour leur bien, où est la limite ? Les camps de rééducation voulaient le bien du peuple cambodgien, les hôpitaux psychiatriques soviétiques travaillaient au bonheur de tous. Le bien est toujours l'excuse du totalitarisme. Fera-t-on bientôt de la police prévisionnelle comme dans *Minority Report* : attention monsieur, vous étiez sur le point de vous faire du mal, c'est par bonté que nous vous privons de liberté ? La prohibition crée une attirance pour l'interdit : dans les pays où la drogue est légale, la

consommation stagne. Elle ignore surtout une vérité simple qu'il est peut-être temps de regarder en face : aucun gouvernement ne vous empêchera de mourir.

L'intérêt du livre que vous allez lire est qu'il explore une troisième voie entre ces deux calamités : fragilité de l'humanité face aux addictions, inefficacité des atteintes à sa liberté. Plusieurs degrés existent dans la légalisation : certains pays ont dépénalisé la drogue douce, d'autres ont cessé de poursuivre les simples usagers, d'autres encore tentent de mieux contrôler le commerce (coffee-shops) ou d'améliorer la qualité de la consommation (salles d'injection, tests médicaux en « raves », etc.). Il faut faire preuve d'imagination dans ce domaine où le puritanisme empêche toute décision rationnelle : le législateur est souvent dopé à la moraline, cette drogue l'empêchant de travailler en toute objectivité.

Je précise que cette préface fut écrite complètement à jeun.

FRÉDÉRIC BEIGBEDER

INTRODUCTION

C'est un policier français qui l'assure : « La guerre est perdue contre le cannabis. On s'épuise. On a l'impression d'être dans un navire de guerre qui tire sur une cible insaisissable et y gâche toutes ses munitions¹. »

Pour ce fonctionnaire, il faut se faire une raison. « Le cannabis est entré dans les mœurs. Pendant des années, on nous a dit : "Culturellement, chez nous, c'est le vin ou l'alcool. Le cannabis, c'est l'Orient." Mais cet argument est tombé à l'eau. Le cannabis s'est étendu à toutes les classes de la société, tous les âges, toutes les professions. Je connais des magistrats, des avocats qui fument, des chefs d'entreprise... La prohibition ne fonctionne pas : on a de plus en plus de consommateurs. »

Après étude du marché des drogues illégales entre 1998 et 2007, deux experts ont rendu à la Commission européenne un rapport dévastateur² : « Sur cette période,

1. Ce responsable policier, basé en région parisienne, s'exprime sous couvert d'anonymat. Entretien avec l'auteur, le 29 octobre 2009. Voir l'entretien complet en fin d'ouvrage.

2. Peter Reuter (Rand) et Franz Trautmann (Trimbos Institute), *A Report on Global Illicit Drugs Markets 1998-2007*, Commission européenne, mars 2009.

le problème mondial des drogues n'a pas décliné », écrivent Peter Reuter et Franz Trautmann. La situation s'est « légèrement améliorée » dans certains pays riches, mais elle a « empiré » dans d'autres, notamment des pays en développement.

Les tenants de la prohibition rétorquent que ce serait pire sans la « guerre à la drogue ». Hélas pour eux, la répression ne résout rien. « Le phénomène est devenu plus complexe, estiment Peter Reuter et Franz Trautmann. Dans la plupart des pays occidentaux, les prix des drogues ont chuté de 10 à 30 % depuis 1998. » Y compris dans ceux qui ont augmenté la répression contre les vendeurs. Dans le même temps, « aucun élément ne donne à penser qu'il est plus difficile de se procurer des drogues ». Drogues moins chères et faciles à trouver : la prohibition mérite son surnom de « ligne Maginot construite sur des sables mouvants¹ ».

Car le trafic prospère, générant violences et corruption, déstabilisant des États. Même si, dans les pays producteurs, on combat à coups de milliards de dollars les cultures de coca ou de pavot, les flux de cocaïne et d'héroïne se maintiennent. Il n'y a « aucune preuve » que les campagnes d'éradication réduisent le trafic. Souvenons-nous que l'Assemblée générale des Nations unies avait lancé, en juin 1998, un programme de dix ans sur le thème : « Un monde sans drogue : c'est possible ! » Dix ans plus tard, « les drogues sont moins chères et plus disponibles que jamais », confirme la Fondation Bec-

1. Charles-Henri de Choiseul Praslin, *La Drogue : une économie dynamisée par la répression. La marée blanche*, Presses du CNRS, Paris, 1991.

kley¹, une association caritative britannique. Peut-être qu'on se trompe de stratégie, alors ?

« L'objectif d'éradication et de tolérance zéro apparaît fondé sur une idée fausse : l'idée d'un ennemi extérieur et malin dont il faudrait débarrasser l'humanité, écrit Nicole Maestracci. Ne faut-il pas plutôt admettre que la recherche de drogues est comme la recherche du bonheur ou la prescience de la mort, consubstantielle à l'homme ? Admettre cette évidence n'est pas baisser les bras, c'est au contraire définir la marge de manœuvre de l'action à conduire : réduire les dommages physiques ou sociaux liés à la consommation des drogues². »

Et dans cette optique, il y a peut-être une solution. « Il faut contrôler le marché, reprend le policier français. Je n'aime pas le terme légalisation. Je préfère réglementation. Qu'on arrête d'emmerder le peuple parce qu'il fume un joint ! Il faut enlever ce marché juteux des mains de la pègre. On a bien réglementé l'alcool et le tabac : qu'on réglemente les drogues ! Enfin, pas le crack, évidemment. Et on ne fait pas de publicité. On ne met pas de cow-boy sur un cheval avec un joint dans la bouche. »

Le 4 février 2010, un internaute imaginait : « Quand je vais acheter du cannabis chez mon dealer, la plupart des gens présents sont des quadragénaires et des quinquagénaires. Absolument pas des marginaux. Ce sont des fonctionnaires, des chefs d'entreprise, des électeurs

1. Robin Room, Benedikt Fischer, Wayne Hall, Simon Lenton, Peter Reuter, *Cannabis Policy : Moving Beyond Stalemate. The Global Cannabis Commission Report*, The Beckley Foundation, Oxford, septembre 2008. Voir également le site : www.beckleyfoundation.org.

2. Nicole Maestracci, *Les Drogues*, « Que sais-je ? », PUF, 2005.

responsables, parfois même des personnes impliquées dans des mouvements politiques. J'ai beaucoup de mal à les imaginer en criminels. Ce sont tous des hommes et des femmes qui iraient tranquillement acheter leur cannabis le samedi, à la pharmacie, sans se cacher si c'était possible, et seraient heureux de savoir qu'une partie du prix revient à l'État sous forme de taxes, tout comme quand ils achètent une bouteille de vin ou un paquet de cigarettes¹. »

Impossible à estimer avec certitude, le marché mondial des drogues illégales représenterait environ 240 milliards d'euros. Comme l'écrit *The Economist*, « la rigueur des faits est une autre victime de l'illégalité² ». Rapportée aux PIB des pays, cette somme correspond au 21^e rang mondial. Au Mexique, ce marché représenterait le double du chiffre d'affaires produit par le pétrole, qui est pourtant la première ressource légale du pays. Se priver des taxes que ce marché, s'il était légal, rapporterait, devient un luxe, en ces temps de crise économique. Comme constituent un luxe les sommes dépensées pour une répression incapable d'assécher le marché. Si les États-Unis ont abandonné la prohibition de l'alcool en 1933, c'est aussi que la Grande Dépression de 1929 était passée par là.

Comme le disait maître Francis Caballero³, devant le Sénat, en 2003 : « Il existe une économie parallèle, qui vit aujourd'hui de la distribution du cannabis dans les

1. In www.lemonde.fr.

2. « How to Stop the Drug Wars », 7 mars 2009.

3. Depuis plus de vingt ans, cet avocat milite pour une « légalisation contrôlée ». Voir l'entretien en fin d'ouvrage.

banlieues. [Avec une légalisation], on leur “piquerait” le business dans les huit jours, de la même manière que Distillers & Co, les fabricants d’alcool américains, ont mis la mafia américaine de Chicago et les bootleggers au chômage trois semaines après l’abrogation de la prohibition [sur l’alcool, de 1919 à 1933]. C’est dire que la légalisation est meilleure pour porter des coups au trafic. »

La prohibition n’a qu’un bénéficiaire incontestable : le trafiquant, dont elle est « l’alliée objective », rappelle Francis Caballero, puisque, « en suscitant la rareté des produits, elle fait la fortune du crime organisé¹ ». Elle transforme le toxicomane en délinquant : il/elle vole, agresse ou se prostitue pour se procurer son produit. Comme les jeux d’argent ou la prostitution, la consommation de drogues est une activité humaine que rien n’arrêtera, et surtout pas les leçons de morale. Face à la banalisation de l’usage, l’interdit n’est plus applicable, et cela discrédite la loi qui l’édicte. Sans compter cette hypocrisie : on a le droit de s’envoyer une bouteille de whisky chez soi, mais fumer un joint est passible, en théorie, d’un maximum d’un an de prison en France. Et que penser de cette loterie judiciaire : si vous êtes arrêté, selon votre bobine, l’humeur du policier et celle du magistrat, vous serez poursuivi, ou pas.

Comme le tabac et l’alcool, les drogues illégales sont mauvaises pour la santé. Mais l’approche qui autorise, d’un côté, certaines substances (alcool, tabac) et en interdit d’autres (cannabis, opiacées) se révèle irrationnelle.

1. Francis Caballero in *La Prohibition des drogues. Regards croisés sur un interdit juridique*, sous la direction de Renaud Colson, « L’univers des normes », Presses universitaires de Rennes, 2005.

S'il était question de santé publique, l'alcool et le tabac, qui tuent bien plus de monde que les drogues illégales, seraient interdits. Il est donc question d'autre chose : d'un tabou. Et d'une aberration : « La guerre totale à la drogue provoque plus de dommages que l'abus de drogues lui-même », écrivaient quatre cents personnalités, dont Javier Pérez de Cuéllar, dans une lettre au secrétaire général des Nations unies, voici dix ans. « Cette activité a renforcé le crime organisé, corrompu des gouvernements à tous les niveaux, érodé la sécurité intérieure, provoqué un accroissement de la violence. »

Tous ces arguments sont connus, mais rien ne bouge. « Persister dans cette logique entraînera toujours plus d'abus, renforcera le marché illicite et la criminalité, engendrera plus de maladies et de souffrance », concluaient les signataires. Surtout que la guerre aux drogues est à géométrie variable : on n'embête pas trop le Maroc, gros producteur de cannabis, mais ami de la France. Ni le Pakistan ou la Turquie, alliés stratégiques des États-Unis.

La prohibition alimente les règlements de comptes, le blanchiment d'argent, la corruption, la guerre civile, le terrorisme... Des États affaiblis, en Afrique de l'Ouest ou dans les Caraïbes, sont gangrenés. La guerre des gangs pour le contrôle du narcotrafic a provoqué 28000 morts entre fin 2006 et l'été 2010 au Mexique¹. La prohibition porte tort à la santé publique : en considérant

1. Selon des chiffres révélés début août 2010 par le gouvernement mexicain. Un précédent rapport gouvernemental publié le 12 avril 2010 affirmait que les violences liées au narcotrafic ont occasionné 9635 décès en 2009, contre 6844 en 2008 et 2837 en 2007.

les usagers dépendants comme des délinquants, elle limite les échanges de seringues et la distribution de produits de substitution. Elle met en danger la santé des usagers, souvent confrontés à des produits frelatés. Les prisons sont surpeuplées, le système judiciaire engorgé. Des quartiers deviennent des ghettos. Aux États-Unis, 500 000 personnes sont incarcérées pour des délits liés aux drogues, dont certaines pour simple usage. La plupart des arrestations concernent l'usage de cannabis. Malgré cela, la probabilité, pour un fumeur de joint américain, d'être interpellé n'est que de 1 sur 3 000, ce qui démontre l'ampleur du problème.

Car la demande de drogues ne faiblit pas. En 2006, l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) comptait 166 millions d'utilisateurs de cannabis âgés de 15 à 64 ans. Soit 3,9 % de la population mondiale. Toutes drogues illégales confondues, l'ONUDC estime que 200 millions d'humains consomment, soit 5 % de la population. « La majorité des utilisateurs ne sont pas dépendants », remarque le Canadien Mark Haden¹. Ils recherchent les effets « mentaux, physiques, sociaux, ou spirituels » qu'ils jugent bénéfiques. Sur les 5 % de la population adulte qui consomme des drogues, 18 à 38 millions de personnes sont classées comme « usagers à problèmes » par l'ONUDC.

On retrouve la demande en majorité dans les pays développés, avec, en tête des consommateurs, les jeunes des États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Pour

1. Mark Haden est un spécialiste des drogues qui travaille pour la ville de Vancouver. Il milite pour la création d'un marché régulé. Voir son blog <http://markhaden.blogspot.com> et son site www.markhaden.com.

la satisfaire, il y a une offre, qui provient en général des pays sous-développés, même si, aujourd'hui, plusieurs pays consommateurs occidentaux se débrouillent très bien pour produire du cannabis, qui s'est banalisé dans beaucoup de pays occidentaux : près de 50 % des personnes nées après 1980 y ont goûté quand elles atteignent 21 ans (en Australie, en Suisse et aux États-Unis). La majorité d'entre elles cesse d'en consommer à l'âge adulte, mais ceux qui continuent y trouvent une forme de normalité, loin de toute rébellion, selon une étude française de l'OFDT : « Une routine s'installe. Fumer du cannabis devient alors "normal" au double sens d'un acte "non réfléchi", "automatique" et d'une adhésion à la "norme" du groupe social auquel appartient l'individu¹. » Il y a là un « style de vie ».

Certes, le nombre de consommateurs de cannabis a « sans doute diminué », selon Peter Reuter et Franz Trautmann. Mais pour des produits plus dangereux comme la cocaïne et l'héroïne, le nombre d'usagers a augmenté sur la décennie 1998/2007. « Dans la plupart des pays occidentaux, les usagers fréquents d'héroïne ont diminué; pas en Asie centrale et en Europe de l'Est. Le déclin sur certains marchés a été compensé par l'arrivée de nouveaux usagers dans des pays jusque-là peu affectés. »

Face à cette situation, il ne faut pas se leurrer : le marché régulé n'est pas la panacée qui réglera les pro-

1. Jean-Michel Costes et Catherine Reynaud-Maurupt, « Les habitués du cannabis », in *Les usages de drogues illicites en France depuis 1999, vus au travers du dispositif TREND* (Tendances récentes et nouvelles drogues), sous la direction de Jean-Michel Costes, Observatoire français des drogues et toxicomanies (OFDT), février 2010.

blèmes. En la matière, il n'y a aucun miracle à attendre. Face aux drogues, il n'y a que des solutions plus ou moins mauvaises. Mais, comme l'indique Mark Haden, « le fait qu'une drogue peut être dangereuse est la meilleure raison pour la réguler et la contrôler ». Une forme de légalisation présenterait un avantage certain : faire perdre leur business aux trafiquants. Pourquoi leur laisser ce marché ? « La répression maintient les prix hauts mais ne fait pas baisser la consommation : c'est la pire des situations », résume Alain Labrousse¹. Pour lui, « la situation est tellement désastreuse qu'on n'a rien à perdre à tenter l'expérimentation de la légalisation ».

Cette option mérite d'être tentée pour le cannabis, dont les conséquences sur la santé publique, selon une étude publiée dans la revue médicale britannique *The Lancet*², « sont plutôt modestes », comparées aux dégâts provoqués par l'alcool, le tabac ou d'autres drogues illégales. De plus, ce système permet d'enranger de l'argent. Et d'en économiser. Le commerce, encadré et contrôlé par l'État, produirait des taxes, et permettrait d'économiser les fortunes dilapidées dans la guerre contre les drogues.

Cet argent servirait à la prévention. Selon l'ONG britannique Transform³, la légalisation permettrait au Royaume-Uni d'économiser entre 3,5 et 11,3 milliards d'euros sur les sommes consacrées annuellement à la

1. Spécialiste de la géopolitique des drogues. Entretien avec l'auteur, le 8 avril 2010.

2. « Adverse health effects of non-medical cannabis use », *The Lancet*, le 17 octobre 2009.

3. Voir leur site www.tdpf.org.uk.

lutte contre le trafic. D'après un économiste de Harvard, Jeffrey Miron, la légalisation de la marijuana aux États-Unis permettrait d'économiser chaque année 7,7 milliards de dollars, auxquels s'ajouteraient plus de 6 milliards en taxes collectées. Il convient également de prendre en compte le poids économique des drogues. En Californie, la culture de marijuana rapporte, selon certaines estimations, 14 milliards de dollars par an, ce qui en fait la première production agricole de l'État.

La légalisation poserait sans doute des problèmes. Outre une hausse possible de la consommation, elle envoie un « mauvais message », notamment aux enfants. Tabac et alcool sont en vente libre, pas la peine d'y ajouter les drogues, répondent les tenants de la prohibition. L'argument justifie l'immobilisme : comme la prohibition empêche une situation mauvaise de devenir pire, on ne change pas le système.

C'est l'avis de l'ancien directeur exécutif de l'ONU DC, et à ce titre grand prêtre mondial de la lutte, Antonio Maria Costa. Qui s'étonne : seules les drogues sont sujettes à des appels pour « abandonner le combat ». Or, lutter contre elles est un but « similaire à celui qui vise à éliminer la pauvreté et les guerres » : difficile à atteindre mais impossible à abandonner. D'ailleurs, poursuit-il, les conventions internationales ne sont pas remises en cause. « Les États membres de l'ONU ont créé les conventions, ils peuvent les modifier ou les annuler, s'ils le désirent¹. »

Certes, taxer les drogues illégales, comme on le fait pour le tabac et l'alcool, présente « une consistance idéo-

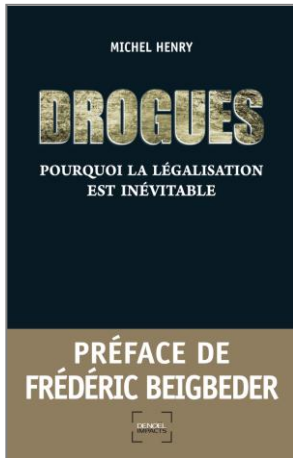
1. Antonio Maria Costa, *World Drug Report 2009*. Antonio Costa a été remplacé par Yuri Fedotov à la tête de l'ONU DC en septembre 2010.

III. ALORS, EN FRANCE, ÇA BOUGE ?

12. Un débat biaisé	127
13. Anne Coppel : les méandres d'un tabou	134
14. Régulation, mode d'emploi	146
15. Conclusion	162

IV. ENTRETIENS

16. Daniel Vaillant, un ministre change d'avis	171
17. Un policier pour la légalisation	180
18. Stéphane Gatignon, un maire en colère	184
19. Francis Caballero et la « Française du cannabis »	193
20. Étienne Apaire, les arguments pour la prohibition	202
21. Éric de Montgolfier, sceptique sur la répression et la légalisation	213
22. Nicole Maestracci, du bon usage de la prévention	225



Drogues

Michel Henry

Cette édition électronique du livre

Drogues de *Michel Henry*

a été réalisée le 15 février 2011

par les Éditions Denoël.

Elle repose sur l'édition papier du même ouvrage,

imprimé par Bussière

(ISBN : 9782207101209).

Code Sodis : N47869 - ISBN : 9782207110409

Numéro d'édition : 173760